

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

# BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN



2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-la-JOLIE  
Tel. : 01.30.33.58.07 - fax : 01.34.97.83.74 - courriel : 78p.manteslajolie@fsspx.fr



JANVIER - FEVRIER 2013 N° 131

## SAINT JOSEPH

Le Mystère de la Sainte Famille que la liturgie de ce Temps de Noël nous offre est un modèle à admirer, contempler et à reproduire dans nos propres familles ; il doit être particulièrement honoré et exalté surtout en ces temps troublés où la famille et ses principes les plus assurés se voient ébranlés par les assauts du monde et du prince de ce monde.

Saint Joseph, saint si souvent oublié, doit être pour nous un phare et un recours en ces temps de crise de l'Eglise et de crise du monde. C'est pourquoi Monseigneur Fellay et son Chapitre, cet été, ont décidé de placer la Fraternité sous le Patronage de Saint Joseph, patron de l'Eglise Universelle et protecteur de la Sainte Eglise. Cette consécration de la Fraternité se réalisera le 19 mars prochain.

Cette année est donc placée spécialement sous son égide. Notre Dame ne peut que louer et bénir les âmes qui honorent son époux. Après Notre Seigneur Jésus-Christ, Saint Joseph a été celui que Notre Dame a, ici-bas, le plus aimé comme elle le continue dans le Ciel.

Cette proximité entre Saint Joseph et Notre Dame explique l'excellence de Notre Saint Patriarche. Sa mission le situe près du Mystère de l'Incarnation

de Jésus dont il en est le gardien et le protecteur. Et il nourrit des relations étroites aussi bien avec Notre Seigneur Jésus-Christ qu'avec la Très Sainte Vierge Marie. Ces relations d'ailleurs qui le consacrent à Notre Seigneur Jésus-Christ ne sont que la conséquence de celles qu'il a, en premier lieu, avec Marie. Il est l'époux de Marie comme l'indique l'Evangile. (*cf St Matthieu I, 19.*)



Saint Joseph est vraiment lié par le Mariage avec Notre Dame. Les vertus et les privilèges de Saint Joseph sont issus de son Mariage avec la Très Sainte Vierge Marie. Certes, cette vocation à laquelle a été appelé Saint Joseph est unique : être marié à l'Immaculée Conception, à la Très Sainte Vierge Marie. La Tradition, par le récit de quelques Evangiles apocryphes, rapporte quelques détails sur ce Mariage. Les prêtres de Jérusalem cherchaient, comme la coutume le demandait, un époux pour cette humble jeune fille de la tribu de Judas, appelée Marie. Plusieurs prétendants se pré-

sentèrent ; chacun apportant un rameau d'amandier à l'autel du Temple. Le lendemain, seul le rameau de Saint Joseph se trouva fleuri, indiquant celui que Dieu Lui-même choisissait pour mari de sa future Mère. Ce mariage était bien selon les prescriptions de l'épo-

que ; Saint Joseph et Notre Dame étaient tous les deux de la tribu de Judas et descendants du Roi David (même s'il paraît erroné de voir dans la généalogie présentée par Saint Luc (Luc III) la généalogie de la Sainte Vierge Marie) par deux branches distinctes.

Oui, c'est un vrai Mariage ; ainsi, les deux généalogies données de Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Évangile de Saint Matthieu et celui de Saint Luc sont des généalogies de Saint Joseph ; chose qui ne s'expliquerait pas si Notre Dame et Saint Joseph n'étaient pas mariés réellement.

La cérémonie de mariage se déroula selon les coutumes de ce temps en deux étapes séparées de quelques mois. Le mariage fut

en premier lieu conclu entre Joseph et Marie ; mais, Notre Dame resta sous le toit paternel à Nazareth. A cette occasion, chose unique, et extraordinaire pour cette époque, Notre Dame et Saint Joseph firent vœu de virginité et ceci sous une inspiration particulière du Saint-Esprit. Saint Augustin (*Traité De Virginité IV-VII ; cf. aussi de Nup. Et Concup. Liv. n° 12.*) parle de ce vœu mutuel que les deux époux ont fait alors :

« Ce qui rehausse le mérite de sa virginité, ce n'est point que Jésus-Christ, en descendant en elle, s'en soit fait le gardien avant tout contact avec son époux, c'est que cette virginité était déjà par elle consacrée à Dieu avant que le Sauveur la choisît pour sa Mère. C'est là ce que Marie nous fait entendre dans sa réponse à l'ange qui lui annonçait l'Incarnation. « Comment, dit-elle, cela pourra-t-il se faire, puisque je ne connais pas d'homme ? » **Ces paroles supposent clairement que Marie avait déjà voué à Dieu sa virginité. Mais parce qu'un tel vœu était alors contraire aux mœurs des Juifs, elle dut se marier avec un homme juste, lequel devait, non pas lui ravir par violence, mais lui conserver contre toute violence la virginité qu'elle avait vouée. D'ailleurs, elle pouvait se contenter de dire : « Comment cela pourra-t-il se faire ? » sans ajouter « puisque je ne connais point d'homme ». Si elle était mariée dans l'intention d'user du mariage, eût-elle demandé comment elle pourrait enfanter le Fils qui lui était promis ? »**

Saint Joseph et Notre Dame sont nos modèles,

modèles qui s'adressent aussi bien aux époux chrétiens, mais aussi aux âmes consacrées. Nous sommes ici au berceau de la Virginité consacrée.

Ce n'est qu'après l'Annonciation que Saint Joseph, averti en songe, prit chez lui Notre Dame lors de la deuxième étape du Mariage, comme nous le rapporte l'Évangile.

Ceci nous révèle la grandeur de Saint Joseph, qui a été appelé à rentrer dans le Mystère de Marie, de la Maternité Divine, et être le gardien de la Virginité de son épouse.

Ces liens contractés lors du Mariage établissent une communauté de biens entre Saint Joseph et Marie ; ainsi, l'Enfant de Notre Dame deviendra, en raison de

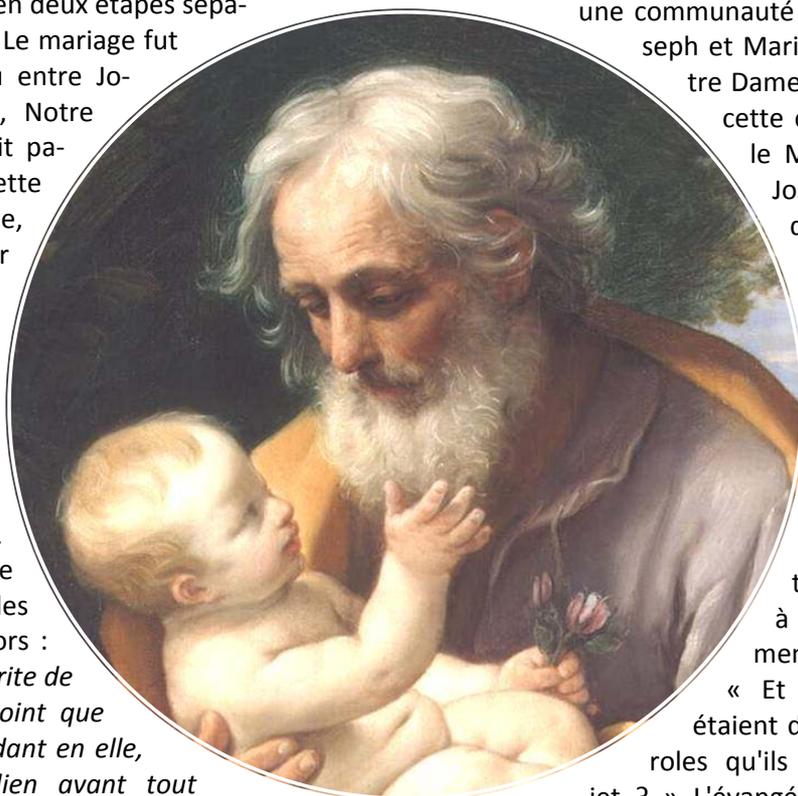
cette communauté fondée sur le Mariage, Enfant de Saint Joseph. Saint Joseph est davantage Père du Christ que ne l'est un père adoptif. Saint Joseph est selon l'expression de Cornelius a Lapide, le Père *matrimonial* c'est-à-dire en raison de son Mariage.

C'est ce que dit d'ailleurs Saint Augustin : « Mais que répondre à ce qu'a dit précédemment le même saint Luc : « Et son père et sa mère étaient dans l'admiration des paroles qu'ils entendaient à son sujet ? » L'évangéliste rapporte lui-même

que le Christ est né de Marie, sans nul concours de la part de Joseph ; en appelant néanmoins Joseph le père de Jésus, il nous autorise donc à le regarder comme le véritable époux de Marie, ... par le seul lien du mariage ; et d'ailleurs, dès là que son épouse a donné naissance à Jésus-Christ, n'en est-il pas aussi le père à bien meilleur titre que s'il l'avait simplement adopté ? »

Ainsi par ce droit paternel, Saint Joseph a collaboré au Mystère de l'Incarnation ; il a reçu la dignité et la grâce correspondant à cette mission qui le place selon de nombreux docteurs après Notre Dame au-dessus de tous les anges et de tous les Saints. Nous développerons, par la suite, cette excellence de Saint Joseph. Nous pourrions alors contempler les vertus admirables que nous offre la Sainte Famille.

Abbé Vincent Callier



# Le temps du baptême

## Quand faut-il faire baptiser ses enfants ?

Cette question n'est pas innocente à l'esprit d'un pasteur d'âmes. En effet, malheureusement, il n'est pas rare de voir aujourd'hui, même dans nos chapelles de la Tradition, des parents tarder de plus en plus à faire donner le saint baptême à leurs enfants. Ainsi, le baptême est repoussé de trois semaines, d'un mois, quand ce n'est pas plus, pour attendre le parrain, la marraine (une procuration est toujours possible), les grands-parents, tel ami, ou pour faire plus amplement la fête. Si le baptême doit être l'occasion d'une petite fête légitime en famille, il est avant tout un sacrement, qui fait de l'enfant un fils de Dieu.

Alors, au travers de ces quelques lignes, tâchons de voir quel est le temps du baptême. Pour répondre à une telle question, regardons tout simplement, pour rester dans une objectivité toute catholique, ce que nous dit notre très Sainte Mère l'Eglise dans sa discipline. Celle-ci se trouve dans le code de droit canon. Ce dernier est la loi de tous les membres de l'Eglise, clercs ou fidèles. Le premier code qui rassemble toutes la législation de l'Eglise en un seul volume fut promulgué par le Pape Benoit XV en 1917. En 1983, le code de 1917 fut remplacé par un nouveau promulgué par Jean-Paul II. Au sujet du baptême des enfants, le code de 1917 dit, au canon 770 : « *Les enfants seront baptisés aussitôt que possible; les curés et les prédicateurs entretiendront fréquemment les fidèles de cette grave obligation.* »

Notons bien une première chose : « *le plus tôt possible* ». Bien évidemment, la formule est assez floue parce qu'aucun temps précis n'est donné. Mais, en même temps, l'expression est bien précise parce que tout le monde comprend ce « *plus tôt possible* ». Raoul NAZ, docteur en théologie, en droit canonique et commentateur autorisé du droit de l'Eglise nous donne la coutume de Celle-ci sur cette question. « *L'expression « aussitôt que possible » est, dit-il, prise au rituel romain de Paul V. Le droit particulier s'effor-*

*ça de l'interpréter en fixant un certain nombre de jours, par exemple 3, 5, 8 jours ; le Code s'est refusé à entrer dans ces précisions. Il sera normal qu'un baptême d'enfant ait lieu dans les huit jours qui suivent la naissance, mais dans la mesure où le motif est raisonnable et où l'enfant est bien portant, le baptême pourra être différé un peu davantage. »* Notre commentateur continue : « *En parlant du baptême, le clergé paroissial insistera sur le devoir des parents de présenter leurs enfants rapidement à ce sacrement, de ne pas le retarder par le choix de parrains qui désirent venir personnellement et ne pourraient le faire que dans un certain délai, ou pour tout autre motif profane.* »



Raoul Naz voit donc comme normal un baptême dans les 8 jours. Le même auteur parle de la possibilité de différer un peu davantage pour un motif raisonnable. Ce « *peu davantage* » peut facilement être interprété en nombre de jours, mais pas forcément en nombre de semaines. D'ailleurs, en utilisant le terme « *rapidement* » ce commentateur n'appelle-t-il pas les bonnes volontés à l'extrême diligence en cette matière ?

La seconde chose qu'il faut relever dans ce canon 770, c'est la gravité de cette obligation. L'Eglise nous parle d'une obligation grave pour les parents, c'est-à-dire sous peine de péché mortel, de faire baptiser leurs enfants. Mais cette mention est incluse dans le canon dont l'objet est le temps du baptême. Nous pouvons donc bien considérer que cette obligation grave concerne non seulement le devoir de faire donner le baptême, mais aussi de le faire donner dans un temps raisonnable. Ainsi, selon la coutume de l'Eglise, il y aura une faute mortelle pour les parents, d'attendre un mois sans motif proportionné.

Que dit le nouveau code de 1983 ? Malheureusement, comme dans bien d'autres domaines, ce nouveau code, en vigueur maintenant dans l'Eglise, s'écarte sensiblement de l'esprit traditionnel de l'Eglise. Hasard ! En effet, au lieu du « *le plus tôt possible* » le nouveau code oblige « *Les parents à faire baptiser leurs enfants dans les premières semaines.* » (canon 867)

Pour nous encourager à garder ce « *plus tôt possible* » selon l'esprit constant de l'Eglise, comprenons bien ce qu'est le baptême et les effets qu'il produit dans l'âme. A la question : « *Quels effets produit le Baptême ?* » notre catéchisme nous donne comme premier élément de réponse : « *Le Baptême confère la première grâce sanctifiante ... et efface le péché originel* ». Une sainte curiosité peut nous faire nous demander ensuite : « *Qu'est-ce que la grâce sanctifiante ?* ». La réponse vient immédiatement : « *La grâce sanctifiante est ce don surnaturel inhérent (joint) à notre âme, et par conséquent habituel, qui nous rend saints, c'est-à-dire justes, amis et fils adoptifs de Dieu, frères de Jésus-Christ, et héritiers du paradis.* » Cette grâce sanctifiante est donc une véritable participation à la vie même de Dieu. Non seulement elle vivifie et surnaturalise notre âme, mais bien plus, elle la déifie. En effet, la grâce nous fait participer réellement et formellement à la Dèité, c'est-à-dire à la nature de Dieu, à la vie intime de Celui dont elle nous fait devenir ses enfants. Saint Pierre parle dans son épître de : « *divinae consortes naturae* » « *participants de la nature divine* ». Le Concile de Trente affirme que le Baptême confère la grâce des dons, sanctifie et renove l'homme intérieur, l'amenant dans l'état de grâce et d'adoration des fils de Dieu, parce qu'il confère la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Une des conséquences de cette infusion de la grâce sanctifiante dans l'âme du baptisé est bien connue, surtout chez les enfants du catéchisme. Elle efface le péché originel. Ainsi nous quittons un état de disgrâce, « *Nous naissons fils de colère* » dit Saint Paul, pour un état d'amitié avec le Bon Dieu. Pour nommer ce mouvement, cette conversion, le saint concile de Trente parle de justification. En effet, le baptême nous rend justes aux yeux de Dieu, nous fait saints par cette grâce sanctifiante (*sanctus facere*, c'est-à-dire faire saint).

Mais la générosité divine ne s'arrête pas là. Le baptême, en plus d'élever à l'état surnaturel, donne aussi à notre âme toute une ornementation, un cortège de grâces et de dons surnaturels. Cette nouvelle naissance confère donc la capacité d'agir surnaturellement, conformément à notre nouvel état de fils de Dieu. Pour le petit d'homme, cette aptitude ne sera vraiment effective qu'à l'âge de raison. Cette capacité d'agir surnaturellement nous est donnée au moyen de l'infusion des vertus surnaturelles, théologiques et morales, des dons du Saint-Esprit et de la grâce sacra-

mentelle. Cette dernière nous donne le droit aux grâces actuelles nécessaires afin de vivre et d'œuvrer toujours comme des fils de Dieu.

Devant cette réalité sublime, vertigineuse qu'est le baptême, une autre question se pose à nous. Devant cette avalanche de biens que reçoit l'enfant lors de cette naissance à la vie divine, qui devrait nous combler d'une joie profonde et de reconnaissance infinie, cette question se fait plus insistante. Celle-ci prend d'ailleurs une tournure grotesque, saugrenue, ridicule : Pourquoi attendre plus longtemps ? Pourquoi attendre plus longtemps pour combler nos trésors de ces biens divins ? Pourquoi ajourner une telle amitié pour vos enfants ? Pourquoi retarder pour des motifs futiles, mondains et terrestres ces dons essentiels, divins et célestes à vos petits amours ?

C'est toujours une grande réjouissance pour une famille de se voir agrandie par la naissance d'un enfant. Mais cette joie est aussi partagée par le Bon Dieu et l'Eglise qui voient, le jour de leur baptême, l'arrivée dans leur sein d'un nouveau fils. Laissons-



nous vaincre par l'appel de Notre Maître : « *Laissez venir à moi les petits enfants* ». Alors gardons ce devoir de faire baptiser les enfants rapidement, « *le plus tôt possible* ». En France, sous l'Ancien Régime, quand notre pays était animé par la foi catholique, une loi civile obligeait les parents de faire baptiser leurs enfants dans les vingt-quatre heures, sous peine de condamnation. En conséquence, soyons fidèles à ce grand esprit de foi de nos aïeux, bâtisseurs de cathédrales ; mais il n'y a plus que les cathédrales !

Abbé Nicolas Jaquemet

## Pour que le mutisme ne soit pas une réponse à "l'apostasie silencieuse"

Voici un exemple terrifiant - parmi tant d'autres - du relativisme qui a pénétré les esprits suite au funeste Concile Vatican II !



Le 17 novembre 2012, devant près de 300 personnes, la cathédrale autrichienne catholique de Wiener Neustadt a été l'objet d'un sacrilège organisé avec le concours de Mgr Karl Pichlbauer et de prêtres de l'Eglise Catholique.

Alors qu'au mois de mars dernier cette cathédrale avait été incendiée par un musulman, causant pour près d'un million d'euros de dommages, on y a vu se dérouler une célébration interreligieuse réunissant catholiques, musulmans et orthodoxes, célébration durant laquelle, dans l'esprit d'Assise, un Imam a proclamé ses incantations islamiques.

L'émoi en Autriche est grand. Différents responsables politiques ont fait part de leur indignation devant ce sacrilège. Cette cérémonie insensée est l'un de ces fruits innombrables de la folie

de Nostra Aetate et du relativisme religieux qui s'est répandu partout !

Cela se passe en Autriche certes, où la rupture d'un nombre de prêtres est quasi officielle. La situation y est difficile et extrêmement délicate, mais on est consterné de voir qu'encore et toujours, aucune sanction (à notre connaissance) ne soit portée contre ces faiseurs de scandales.

Une réponse juste et proportionnée serait l'excommunication de l'ensemble des prêtres et évêque ayant participé et encouragé cette célébration commune.

Mais comme lors de la participation de Mgr Nourrichard, évêque d'Evreux toujours en place, à des ordinations anglicanes, de la récitation par le cardinal Barbarin de la shahada ou encore de la mise à l'honneur du coran sur l'autel de l'église Saint-Sauveur d'Arras aucune sanction n'a été prononcée à ce jour.

Ces péchés publics qui ne font que mettre en musique l'esprit d'Assise, montrent hélas, une fois de plus s'il en était encore besoin, qu'aucun des principes mortifères et anticatholiques du Concile Vatican II n'a été abandonné.

Une occasion supplémentaire de prier pour le Vicaire du Christ mais qui nous montre de façon bien concrète le différend très doctrinal qui existe entre les tenants de toutes les herméneutiques de Vatican II et la Tradition Catholique.

*La Porte Latine*

## L'optimisme conciliaire peut-il changer la réalité des faits ?

**Abbé Christian Thouvenot**  
**7 décembre 2012**

Il y a cinquante ans s'ouvrait le 21<sup>ème</sup> concile œcuménique de l'Eglise, le plus important de toute son histoire par le nombre de ses participants et le plus atypique aussi, ne serait-ce que par la volonté d'« ouverture au monde » qu'il afficha dès sa séance inaugurale (11 octobre 1962).



**Un nouvel humanisme**

L'une des caractéristiques de Vatican II réside dans l'optimisme radical et foncier avec lequel l'Eglise entendait désormais porter son regard sur l'humanité. Un mois avant l'ouverture, le pape Jean XXIII avait assigné à cette « rencontre mondiale » le but de « rendre pour tous l'existence terrestre plus noble, plus juste, plus méritoire » en exaltant « les applications les plus profondes de la fraternité et de l'amour » (message *Ecclesia Christi lumen gentium*, 11 septembre 1962). Plus célèbre est l'incantation du pape dans son allocution d'ouverture *Gaudet Mater Ecclesia*, marquant son désaccord face « aux pro-

phètes de malheur » pour se faire lyrique : « Le Concile qui vient de s'ouvrir est comme une aurore resplendissante qui se lève sur l'Eglise, et déjà les premiers rayons du soleil levant emplissent nos cœurs de douceur. Tout ici respire la sainteté et porte à la joie. » Le discours de clôture du Concile, prononcé par Paul VI le 7 décembre 1965, voulut traduire ce formidable élan de sympathie de l'Eglise rénovée à l'égard du monde laïque et profane : « Sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme. » Désormais, « un courant d'affection et d'admiration avait débordé du Concile sur le monde humain moderne. »



### La fumée de Satan

Il fallut vite déchanter ! Le printemps annoncé d'une nouvelle Pentecôte n'eut pas lieu. Moins de dix ans après l'ouverture de Vatican II, le pape Paul VI faisait part de son désarroi. Le 29 juin 1972, il déclarait dans son homélie pour la fête des saints Pierre et Paul : « Devant la situation de l'Eglise d'aujourd'hui, nous avons le sentiment que par quelque fissure la fumée de Satan est entrée dans le peuple de Dieu. Nous voyons le doute, l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, l'insatisfaction, l'affrontement. (...) Le doute est entré dans nos consciences, et il est entré par des fenêtres qui devraient être ouvertes à la lumière. On croyait qu'après le Concile le soleil aurait brillé sur l'histoire de l'Eglise. Mais au lieu de soleil, nous avons eu les nuages, la tempête, les ténèbres, la recherche, l'incertitude. Nous prêchons l'œcuménisme, et nous nous séparons toujours davantage les uns des autres. Nous cherchons à creuser des abîmes au lieu de les colmater. Comment cela a-t-il pu se produire ? Une puissance adverse est intervenue dont le nom est le diable... ». Cependant, Paul VI ne voulait pas voir dans cette situation dramatique la conséquence des réformes et des nouveautés destructrices de la vie catholique introduites par Vatican II, bien au contraire : « Nous croyons à l'action de Satan qui s'exerce aujourd'hui dans le monde précisément pour troubler, pour

étouffer les fruits du Concile œcuménique, et pour empêcher l'Eglise de chanter sa joie d'avoir repris pleinement conscience d'elle-même. » On continua donc d'appliquer le Concile, malgré la crise sans précédent qui secouait tous les pans de l'Eglise : chute des vocations, révolution liturgique, crise des ordres religieux...

### Le Synode de 1985

Vingt ans après la clôture du Concile, Jean-Paul II réunit un synode pour en évaluer toutes les conséquences. Et ce fut la confirmation de toutes les réformes, de toutes les nouvelles doctrines auxquelles le pape voulut donner leur véritable dimension. Il s'agissait de les faire pénétrer dans tout le peuple chrétien, d'où l'initiative d'un nouveau Catéchisme. Il fallait également leur donner un nouveau dynamisme, d'où la rencontre interreligieuse d'Assise, fait inouï qui devait être « vu et interprété par tous les fils de l'Eglise à la lumière du concile Vatican II et de ses enseignements » (audience générale du 22 octobre 1986). Qui veut comprendre la vraie portée de Vatican II et de la transformation qu'il a opérée dans la religion catholique doit, selon le pape, se reporter à cette réunion, première de beaucoup d'autres : « L'événement d'Assise peut ainsi être considéré comme une illustration visible, une leçon de choses, une catéchèse intelligible à tous de ce que présupposent et signifient l'engagement œcuménique et l'engagement pour le dialogue interreligieux recommandé et promu par le concile Vatican II. » (Jean-Paul II aux cardinaux, 22 décembre 1986).

### L'apostasie silencieuse

Las ! Malgré « la nouvelle évangélisation » évoquée dès le début de son pontificat, malgré les multiples Journées Mondiales de la Jeunesse et le Jubilé de l'an 2000, Jean-Paul II, à la fin de sa vie, devait reconnaître l'existence d'une véritable « apostasie silencieuse » à l'œuvre parmi les catholiques, surtout en Occident. Non seulement le monde n'avait pas répondu au courant « d'affection et d'admiration » débordant du Concile, mais les conséquences de l'ouverture au monde s'avéraient toujours plus amères et déroutantes. Peu avant que Jean-Paul II ne s'éteigne, celui qui devait lui succéder décrivait l'Eglise comme « une barque prête à couler, une barque qui prend l'eau de toute part », et dont Satan se réjouit de voir la chute prochaine (cardinal Joseph Ratzinger, Chemin de Croix du Vendredi Saint 2005, 9<sup>ème</sup> station). La nouvelle Pentecôte ressemblerait-elle à un naufrage ?

## Aujourd'hui

Enième relance, le cinquantième anniversaire de l'ouverture du concile Vatican II veut remettre ses enseignements et ses réformes au cœur de la vie de l'Eglise, à l'occasion de l'Année de la foi. Cette dernière est présentée comme une nécessité urgente : « Le cœur de la crise de l'Eglise en Europe est la crise de la foi. Si nous ne trouvons pas une réponse à celle-ci, si la foi ne retrouve pas une nouvelle vitalité (...), toutes les autres réformes resteront inefficaces », déclare le pape Benoît XVI (discours aux cardinaux, 22 décembre 2011). Curieusement, cela signifie que la foi doit « être repensée et vécue d'une manière nouvelle », foi nouvelle dont le pape Jean XXIII voulait qu'elle soit celle du concile qu'il convoquait, il y a cinquante ans ! En effet, il « prévoyait un bond en avant vers un approfondissement doctrinal et une formation des consciences », si bien que « la nouvelle évangélisation a commencé précisément avec le Concile, que le bienheureux Jean XXIII voyait comme une nouvelle

Pentecôte qui aurait fait fleurir l'Eglise dans sa richesse intérieure et dans son extension maternelle dans tous les domaines de l'activité humaine » (discours du 27 septembre 2012). Retour au point de départ...

Cinquante ans après, « l'aujourd'hui de l'Eglise » semble s'être figé inexorablement sur le concile Vatican II, horizon indépassable, unique boussole d'une Eglise en pleine crise, incapable de sortir d'une nouvelle Pentecôte qui pourtant se révèle être dans les faits un effondrement désastreux. Des « fumées de Satan » à l'« apostasie silencieuse », rien ne semble devoir perturber l'optimisme affiché, toujours de mise. Et si, à l'occasion de cet anniversaire, on se souvenait de la demande d'un archevêque missionnaire qui n'eut de cesse de réclamer qu'on le laissât « faire l'expérience de la Tradition » ? Non pas une expérience aventureuse de plus, mais une expérience éprouvée, parce qu'elle fait ses preuves depuis 2000 ans.

Source : DICI du 7 décembre 2012

## DOCTRINE

### Les vertus en général

## Catéchisme de Saint Pie X, commenté par le Père Dragone

(suite du bulletin de novembre-décembre 2012)

### Combien y a-t-il d'espèces de vertus ?

Il y a deux espèces de vertus :

- les vertus naturelles, que nous acquérons par la répétition d'actes bons, telles sont les vertus appelées morales ;
- et les vertus surnaturelles, que nous ne pouvons acquérir ni pratiquer par nos seules forces, mais qui nous viennent de Dieu, et ce sont les vertus propres du chrétien.

I. La première sorte est celle des vertus naturelles, ainsi appelées parce qu'elles n'excèdent pas les forces de la nature humaine et peuvent être obtenues par la pratique et l'effort naturel.

Le bébé, par exemple, est plein de peur ; il craint les ténèbres, la solitude, le danger. Au fur et à mesure qu'il grandit, il s'efforce de vaincre la peur, de devenir courageux, et il y réussit. Tout d'abord il est poussé à être courageux par la peur de se faire

moquer de lui par ses frères. Peu à peu, son courage est fortifié par un sens de la dignité personnelle. Devenu jeune homme et amené par les circonstances sur le front de guerre, il est repris par la peur à la première explosion de bombes et est tenté de fuir, de se cacher, mais il se domine, et après un moment il n'éprouve plus la peur et son courage est désormais à l'épreuve des bombes. Avec de l'effort et des actes répétés, il a acquis la vertu naturelle de force.



Giotto : Les vertus franciscaines : allégorie de l'obéissance

Qui répète fréquemment des actes d'obéissance acquiert peu à peu la vertu d'obéissance. De là, le travail capital des parents pour éduquer leurs enfants : leur faire répéter les actes bons pour contracter les différentes vertus. En revanche, en répétant des actes contraires à la vertu, l'on acquiert le vice opposé, par exemple, le vice de la désobéissance.

Les vertus naturelles sont multiples. Certaines disposent l'intelligence à la recherche et à la compréhension de la vérité : ce sont les vertus intellectuelles (intellect, science, sagesse, prudence, art) ; d'autres perfectionnent la volonté en l'inclinant de façon constante au bien, en améliorant les mœurs, et sont appelées morales (du latin « mores » : mœurs). Telles sont la justice, la force, la tempérance, qui sont, avec la prudence, la base ou la charnière qui régit toutes les autres vertus morales.

Toutes les vertus naturelles s'acquièrent en répétant des actes bons.

II. La seconde sorte est celle des vertus surnaturelles, que nous ne pouvons acquérir ni pratiquer par nos seules forces, mais qui nous viennent de Dieu.

Si rapide et agile qu'il soit dans l'eau, le poisson ne peut voler. Pour qu'il s'élançe en vol à l'air libre, une transformation radicale est nécessaire. Au lieu des nageoires latérales, il doit avoir des ailes, au lieu de la nageoire caudale, il doit avoir une queue de plumes, au lieu des branchies, des poumons... Il devra d'abord être transformé en oiseau, et puis il pourra voler. Tant qu'il demeure poisson, le vol est toujours supérieur à ses forces et à ses capacités naturelles.

Tant que nous ne sommes dotés que d'une âme et d'un corps, d'intelligence, de volonté, de sens internes et externes, si parfaits que nous soyons, nous sommes incapables d'accomplir certains actes, qui sont supérieurs à notre capacité et nos possibilités naturelles. Pour accomplir un acte de foi dans le mystère trinitaire, pour aimer Dieu comme des fils... il faut que nous soyons élevés au-dessus de notre nature d'homme et transformés en fils de Dieu, au moyen de la grâce sanctifiante et aidés par la grâce actuelle. Ce n'est qu'alors que nous pourrons accomplir des actes surnaturels de foi, d'espérance, de charité et des autres vertus.

La grâce sanctifiante élève notre être. Les

capacités ou dispositions des vertus que Dieu met en nous directement nous rendent capables d'accomplir des actes surnaturels. Ces bonnes dispositions mises en nous par Dieu s'appellent les vertus surnaturelles.

Par nos seules forces naturelles, nous ne réussirons jamais à acquérir les vertus surnaturelles, qui sont mises en nous avec la grâce sanctifiante.

Mais pas même après qu'elles aient été mises en nous par Dieu, nous ne pourrons jamais pratiquer par nos seules forces les vertus surnaturelles et faire, par exemple, des actes de foi, d'espérance, de charité surnaturels. Il y faut l'aide de la grâce actuelle.

Les vertus naturelles facilitent l'accomplissement des actes qui leur correspondent. Les vertus surnaturelles, en revanche, nous donnent la capacité d'accomplir leurs actes, mais ne nous les rendent pas faciles, car cela tient à l'aide de la grâce actuelle.

...Ce sont les vertus propres du chrétien.

**REFLEXION** : Entre les vertus naturelles d'un homme non baptisé et celles du chrétien en grâce, il y a plus de différence qu'entre la nuit et le jour.

**EXEMPLES** :

1. Charles IX, roi de France, demanda un jour au poète Tasse : — Qui est le plus heureux ? — Dieu, répondit le poète. — Cela, tous le savent. Je ne pose pas la question à propos de Dieu, mais des hommes. — Celui qui plus que tout autre s'est rendu semblable à Dieu, c'est-à-dire l'homme vertueux.



2. Démétrios de Phalère, en raison de ses excellents dons et vertus, fut élu chef d'Athènes et gouverna si bien qu'il mérita que lui soient élevées autant de statues qu'il y a de jours dans l'année. Toutefois, les envieux travaillaient contre lui et lui aliénèrent peu à peu l'âme du peuple, qui finit par abattre ses statues et par le priver du pouvoir. A qui lui demandait ce qu'il pensait d'un tel changement de fortune, il répondait : « Ils ont renversé mes statues, mais ils ne pourront pas abattre les vertus auxquelles furent élevées ces statues. »



### INTENTIONS DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

*Janvier* : Pour les chefs d'Etat et les gouvernants.  
*Février* : Pour que l'esprit de pénitence soit répandu dans les âmes.  
*Mars* : En l'honneur de saint Joseph.

## Le cierge de la Chandeleur

Toute frissonnante, malgré sa cape de laine noire dans laquelle elle s'enveloppe étroitement, Mère Yvonne se hâte de rentrer, sur la falaise, à l'abri dans sa maison. Elle a tenu à se rendre à l'office du matin, en ce jour de la fête des cierges, bien qu'à son lever elle ne se soit pas sentie très entraîné. Grâce à Dieu, voici le toit familial, bien abrité du vent par la haie d'épines et de genêts. Avant de refermer la porte derrière elle, Mère Yvonne jette un regard angoissé vers la mer qui moutonne à l'infini, sous le vent aigre et violent.

Pourquoi a-t-il voulu partir cette nuit, son Yann, alors qu'aucun pêcheur ne risquerait sa voile par ce temps ? Aussi n'est-ce pas pour le poisson qu'il s'est embarqué avec ses mauvais amis qui gagnent tant d'argent à des besognes louches qu'elle ne peut que soupçonner...

« Lui, fils de pêcheur, murmure-t-elle, un contrebandier, est-ce possible ? »

Et cela ne le rend pas heureux ; il n'aime plus la maison où il paraît si peu, ni sa mère qu'il ne regarde plus en face...

Avec un grand soupir de peine et de lassitude, Mère Yvonne est rentrée dans sa demeure, a retiré sa cape. Soigneusement, elle a placé dans le beau chandelier de cuivre qui orne la cheminée le cierge qu'elle a rapporté de la bénédiction, puis s'est accroupie devant le foyer pour ranimer le feu, car elle a froid, très froid...

Non, vraiment, elle ne se sent pas très bien... Elle ne s'occupera même pas de préparer quoi que ce soit pour son déjeuner ; elle ira se coucher tout simplement et, fermant les yeux, dira son chapelet pour ce fils qui est peut-être en perdition, par amour du gain, sur la mer déchaînée. Elle s'assoupit, bercée par le ressac des vagues sur les rochers, au pied de la falaise.

Toc ! Toc ! Qui frappe ? C'est Rosine, une brave petite qui habite non loin de chez elle.

– Eh bien ! quoi, Mère Yvonne ? Pas de lumière et la nuit vient ! Je suis accourue quand j'ai vu tout noir chez vous. Et déjà couchée ? C'est comme cela que vous fêtez la Chandeleur ? Tenez, j'ai apporté deux crêpes pour votre souper. Voyez, elles sont dorées et sentent bon ; toute la famille s'en est régalée.

– Tu es bien gentille, mon enfant, mais je n'ai pas faim. Vrai, je ne me sens pas très bien... Merci tout de même. Mets les crêpes dans le buffet... Quel temps, ce soir, la vague frappe comme un bélier !

– La Vierge protège ceux qui sont en mer ! fait Rosine pieusement.

– Mon fils ! sanglote la pauvre mère... Oh ! Petite, pour me faire plaisir, veux-tu allumer le cierge bénit, là, sur la cheminée ?

– Mais c'est pour les défunts qu'on allume, Mère Yvonne !

– Et aussi pour faire la lumière dans le cœur des pauvres incroyants ; allume, te dis-je, et tu pourras retourner chez toi, avec ma reconnaissance.

Mère Yvonne est seule maintenant. Elle s'est levée



seulement pour porter la flamme bénite de la cheminée sur une table, juste devant la fenêtre. Un instant, avec un regard plein d'anxiété, elle a scruté la mer, toute sombre, puis elle a repris son chapelet...

Un moment plus tôt, sur les vagues furieuses, un petit cotre à moteur avançait péniblement. Il zigzaguait, incertain de la route à suivre, presque en face de la maison de Mère Yvonne. Le phare indiquant l'entrée du port n'était pas loin cependant, mais ce petit cotre avait des raisons pour aborder sans être vu des douaniers.

Il risque gros par ce temps et, dans cette obscurité, comment découvrira-t-il la petite anse où il pourra en toute sécurité aborder ?... Des écueils, puis encore des écueils... La côte en est semée...

– Plus à droite ! commande le patron.

– Vous vous trompez, nous sommes déjà trop loin !

– Je connais la côte mieux que toi !

– Erreur, j'y suis né !

La dispute est si vive, auprès de la barre du gouvernail que, poussé peut-être par son acolyte, Yann, car c'est bien le malheureux fils d'Yvonne, perd l'équilibre et tombe dans les flots en tempête.

– Au secours ! A l'aide ! crie-t-il.

Mais l'autre fait la sourde oreille, et le petit cotre, entraîné vers sa perte, lui aussi sans doute, disparaît dans la nuit.



Bien que Yann soit bon nageur, il se sent perdu, au milieu des écueils battus par les vagues. S'il savait seulement où il est ? Mais ce n'est autour de lui que ténèbres et fracas. Il appelle... en vain.

– Mère... Mère ! gémit-il. Et comme un éclair lui apparaît son enfance heureuse, le foyer qui l'attend, tout ce qu'il a dédaigné, piétiné ; c'est comme une lumière qui tout d'un coup éclaire sa conscience et son cœur. Une lumière ? Oui, une lumière, toute vacillante, vient d'apparaître, là-haut sur la falaise ; elle semble grandir, grandir dans les ténèbres... Avec elle, un espoir renaît dans le cœur du naufragé : plein de confiance, il nage vigoureusement vers cette lueur car il a la certitude que sa maison est là, juste là, où brille cette flamme.

Tant de fois, alors qu'il était gamin, le soir, il a traversé la grève avec, pour phare, cette fenêtre éclairée ! Il sait que là, il y a une passe entre les rochers... Combien de

temps met-il pour gagner le sable ? A bout de souffle, il se laisse tomber, épuisé. Puis il commence la lente ascension de la falaise, périlleuse, mais si souvent pratiquée.

La lueur le guide toujours : c'est bien la fenêtre éclairée de sa maison, de la chère maison où il revient après avoir échappé à la mort.

Seigneur ! Un premier regard à travers la vitre le glace : sa mère est allongée, toute pâle sur son lit, avec près d'elle un cierge, le grand cierge habituel, qu'il connaît bien, dans le beau chandelier de cuivre, et qu'on n'allume que pour les morts. Serait-elle morte ? Son angoisse est telle qu'il ne peut s'empêcher de pousser un grand cri... Ce grand cri réveille en sursaut la vieille Yvonne, qui n'était que sommeillante.

– Yann, mon garçon !

Ils sont dans les bras l'un de l'autre. Point n'est besoin de paroles : ils se sont compris.

– Mais tu es trempé, mon pauvre petit, tu vas prendre mal ! Vas te changer, tandis que je vais ranimer le feu...

C'est étrange comme la joie est un remède parfois.

Yvonne retrouve des forces pour se lever, pour faire chauffer le vin sucré, mettre la table, servir les crêpes de la petite Rosine.

Quelle bonne veille de Chandeleur ils ont passée la mère et le fils, dans la modeste chaudière, tandis que là-bas la mer en colère hurlait de vaines menaces ! Le cierge brûle entre eux deux, car ils n'ont voulu ni l'un ni l'autre l'éteindre.

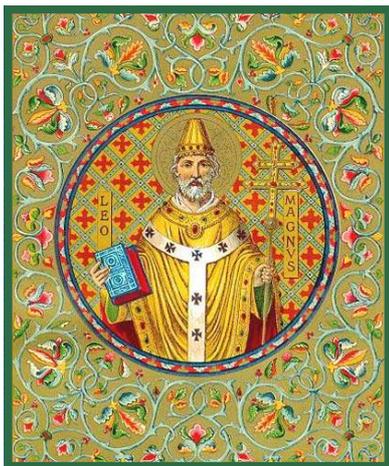
– Le cierge de la Chandeleur qui a sauvé et m'a rendu mon fils, a dit la vieille Yvonne toute émue.

– Le cierge de lumière qui a éclairé mon cœur et chassé le mal, a murmuré Yann avec reconnaissance.

M. D'Alençon



## PREMIER SERMON POUR LA NATIVITÉ DU SEIGNEUR de Saint Léon le Grand



*Saint Léon le Grand gouverna l'Eglise de 440 à 461. Il fut le Docteur du Mystère de l'Incarnation. Il convoqua le célèbre Concile œcuménique de Chalcédoine en 451. Ce Concile défendit le Mystère de l'Incarnation face aux monophysites. Il proclama l'existence des deux natures en Notre Seigneur Jésus-Christ, et suivit l'enseignement du Pape Saint Léon : « Ainsi, les deux natures conservant leurs propriétés, et étant unies dans une seule Personne, la Majesté s'est revêtue de la bassesse, la force d'infirmité, l'éternité de mortalité et afin de satisfaire pour nous, la nature impassible s'est unie à une nature passible de manière que notre même et unique médiateur Jésus-Christ étant immortel comme Dieu pût mourir comme homme, et, par ce moyen, nous procurer le remède qui nous convenait. Vrai Dieu, il est né vrai homme, et sans cesser d'être ce qu'il était, Il est devenu tout ce que nous sommes. » Rome et l'Italie gardent le souvenir de Saint Léon le Grand s'avançant devant Attila et ses troupes et les arrêtant par l'éclat de sa majesté en 452. Les sermons de Noël de Saint Léon le Grand sont parmi les plus connus et les plus beaux de ce saint Pape.*

Notre Sauveur, fils bien-aimés, est né aujourd'hui, réjouissons-nous ! Pas de place pour la tristesse, là où naît la vie ; cette vie qui détruit la crainte de la mort et nous donne la joie des promesses éternelles. Personne n'est exclu de ce bonheur, cette cause de joie nous est commune à tous : car Notre Seigneur, vainqueur du péché et de la mort, n'ayant trouvé aucun homme qui fût libre de la condamnation, est venu les délivrer tous. Que le juste exulte, car la palme lui est tendue ; que le pécheur se réjouisse, le pardon lui est offert ; que le païen prenne courage, la vie l'appelle.

Lorsque fut accomplie la plénitude des temps fixés par les décrets impénétrables de la Sagesse divine, le Fils de Dieu, voulant réconcilier la nature humaine avec son Créateur, s'en revêtit lui-même ; ainsi le démon, auteur de la mort, allait être vaincu par cette nature qu'il avait vaincue le premier. La lutte engagée pour nous fut menée selon les lois d'une stricte et parfaite équité : le Seigneur tout-puissant ne se mesura pas avec ce sauvage adversaire dans l'éclat de sa majesté, mais dans l'humilité de notre condition, lui opposant la même forme, la même nature que la nôtre, mortelle comme elle, mais exempte de tout péché. On ne peut certes pas dire de cette naissance ce qui est écrit de celle de tous les hommes : « Personne n'est exempt de souillures, pas même l'enfant qui n'a vécu qu'un seul jour sur la terre. » (*Job, XIV, 4, selon les Septante*) Cette naissance extraordinaire ne doit rien à la concupiscence de la chair, la loi du péché ne l'a en rien souillée. Pour ce roi, une vierge de la maison de David est choisie, qui, appelée à porter une sainte descendance, conçoit dans son esprit, avant que dans son corps, cet enfant à la fois divin et humain. Pour éviter que, dans son ignorance des desseins célestes, elle ne s'effrayât d'effets si insolites, elle apprend d'un ange ce que l'Esprit-Saint va opérer en elle ; elle ne redoute pas pour sa pureté, elle qui bientôt sera la mère de Dieu. Pourquoi, en effet, craindrait-elle à cause de cette conception extraordinaire, puisque la chose lui est promise comme le fait de la puissance du Très-Haut ? D'ailleurs le témoignage préalable d'un autre miracle vient confirmer sa foi : Elisabeth obtient une fécondité inespérée. Comment douter dès lors, que Celui qui avait accordé à la stérile le privilège de concevoir, ne pût le donner aussi à la Vierge ?... »

*IN MEMORIAM*



## Monsieur l'abbé Thomas Bernhard



Monsieur l'abbé Thomas Jürg Bernhard est né le 7 février 1945 à Wil en Suisse. Horticulteur de profession, il était prêt pour succéder à son père dans la pépinière familiale, quand une retraite spirituelle achevée le 8 décembre 1974 en décide autrement. Il avait connu le séminaire d'Ecône par le bulletin et quelques visites faites à partir de 1972. C'est là qu'il décide de poser sa candidature. Le 9 juillet 1975, il remercie le directeur du séminaire d'Ecône qui accepte de le recevoir à la prochaine rentrée. Il lui écrit.

« C'est une grande grâce et joie pour moi de pouvoir entrer dans votre séminaire. Sous la protection de la Vierge Marie, je veux donner mon meilleur pour devenir un bon serviteur de Dieu ». Le 8 décembre 1976, il est reçu par Monseigneur Lefebvre dans la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Il rédigea sa lettre de demande d'entrée le 6 décembre, en la fête de saint Nicolas de Myre (envers lequel il aura toujours une grande dévotion). Il écrit notamment : « Avec beaucoup de soin j'ai lu les statuts et je crois qu'avec la grâce du Seigneur et avec l'intercession de l'Immaculée sainte Vierge Marie je pourrai de mieux en mieux me sanctifier dans cet esprit dirigé vers le Sacrifice de la Messe ». Il est ordonné le 29 juin 1981 par Monseigneur Lefebvre et célèbre sa première messe le 5 juillet 1981 au sanctuaire de Maria Dreibrunden, près de Wil. Il prononce son oblation perpétuelle le 8 décembre 1985 à l'Etoile du Matin (Bitche), entre les mains de M. l'abbé Jacques Laguérie. Au cours de ses 31 années de sacerdoce, Monsieur l'abbé Bernhard connaîtra 10 nominations différentes dont la plus longue fut celle au prieuré de Strasbourg de 1987 à 1997 dont il sera le prieur de 1990 à 1993. Malade au début de l'année 2012, il quitte le prieuré de Mantes en juin pour se rendre au prieuré de Bâle, puis à Zaitzkofen et à Wil où il meurt le 6 décembre en la fête de saint Nicolas. Ses funérailles ont été célébrées par Monseigneur Fellay le 11 décembre 2012.

**R.I.P.**

## Chronique du Prieuré

**11 novembre** : Au prieuré de Mantes, une nombreuse assistance participe à la première conférence dominicale sur l'historicité des Evangiles. Les propos étaient illustrés par les images d'un montage vidéo des principaux papyrus des Evangiles que nous possédons aujourd'hui.

**24 novembre** : Cette année, le marché de Noël a été, grâce au concours et à la générosité de beaucoup de fidèles, une réussite. Davantage de voisins sont venus nous rendre visite durant l'après-midi. Le stand de Sœur Marie-Pierre était toujours aussi fourni en produits savoureux.

**6 décembre** : Ce jeudi, à Jouy-Mauvoisin, devant une grande assistance, ont eu lieu les obsèques de Monsieur Philippe Bréant, rappelé subitement par le Bon Dieu le 1er décembre. Prions pour lui. Le soir, nous apprenions le décès de Monsieur l'abbé Thomas Bernhard à Will en Suisse après une longue maladie. Prions pour lui.

**8 décembre** : Peu avant la Messe de l'Immaculée, deux louveteaux ont fait leur promesse. Comme chaque année, à l'issue de la Messe, une Procession aux flambeaux traverse le quartier du Prieuré. La cérémonie s'achève par la Consécration à Marie selon la méthode de Saint Louis-Marie Grignon de Montfort ou son renouvellement de plusieurs d'entre nous.

**16 décembre** : Monsieur l'abbé Laguérie assure la recollection de l'Avent au Prieuré de Mantes-la-Jolie devant une petite assistance. Il nous fait découvrir Pauline Jaricot dont on fête le cent-cinquantième anniversaire de la mort.

**25 décembre** : Cette belle Fête de Noël a réuni de nombreux fidèles à la Messe de Minuit. Cette année, la température était plutôt douce. La chorale a pu assurer la veillée et nous proposer de beaux cantiques de Noël. Les âmes étaient alors bien prêtes à accueillir la naissance du Doux Sauveur.

# Prieuré Saint-Jean

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-la-JOLIE

Tel. : 01. 30. 33. 58. 07 - fax : 01. 34. 97. 83. 74 - courriel : 78p.manteslajolie@fsspx.fr

## HORAIRES HABITUELS DES MESSES

Lieux	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Jouy	10 h. 30						
Mantes	8 h. 30	7 h. 20 18 h. 30	6 h. 50 <sup>(1)</sup> 18 h. 30	6 h. 50 <sup>(1)</sup>	18 h. 30	18 h. 30	7 h. 20 11 h. 30
Goussonville		7 h. 20 <sup>(2)</sup>	7 h. 20 <sup>(2)</sup>	11 h. 15 <sup>(2)</sup>	7 h. 20 <sup>(2)</sup>	7 h. 20 <sup>(2)</sup>	

<sup>(1)</sup> En période scolaire : 6h50 ; vacances : 7h15.

<sup>(2)</sup> Sauf pendant les vacances.

**Chapelet** : au prieuré, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 19h10.

**Salut du Saint-Sacrement** : au prieuré, jeudi à 19h10.

**Confessions** :  
- à Jouy, le dimanche, de 10h00 à 10h25.  
- au prieuré, le samedi, de 11h00 à 11h25,  
le dimanche, de 8h00 à 8h25.

**Catéchisme pour adultes :**

Groupe I M. l'abbé Arzuaga : deux jeudis par mois à 20h00.

Groupe II M. l'abbé Callier.

*Vatican II, 50 ans, un triste anniversaire : Histoire et divers aspects ignorés de ce Concile.*

**Louveteaux :**

responsable : Mademoiselle Lucie Tardy.

## Dates à retenir

### Janvier

**Lundi 14** (de 10h00 à 18h30) : Journée d'Adoration du Saint Sacrement au Prieuré de Mantes.

**Dimanche 20 (15h00)** au Prieuré de Mantes) : La Galette des Rois.

### Février

**Mercredi 13** : Cendres.

**Dimanche 24** : Récollecion de Carême prêchée par Monsieur l'abbé Arzuaga au Prieuré de Mantes.

**Dimanche 10** : pèlerinage à la Ste Tunique d'Argenteuil.

Autre date :

**Samedi 8 juin** : Confirmations à Jouy-Mauvoisin.

## Carnet

*Baptême* : Jacinthe-Marie Quillon, le 10 novembre.

*Sépulture* : Monsieur Philippe Bréant à Jouy-Mauvoisin, le 6 décembre.



## INTENTIONS DE LA CROISADE DU ROSAIRE

**Janvier** : les familles chrétiennes.

**Février** : les chrétiens d'Orient persécutés.

**Tous les vendredis** : la conversion des musulmans.